



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

**0 232 195**  
**B1**

⑫ **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

⑯ Date de publication du fascicule du brevet: **20.06.90** ⑮ Int. Cl.<sup>5</sup>: **E 04 F 13/08**

⑯ Numéro de dépôt: **87400080.5**

⑯ Date de dépôt: **15.01.87**

---

④ Attache pour la fixation d'un matériau de revêtement de paroi à un tasseau.

---

⑩ Priorité: **27.01.86 FR 8601070**

④ Date de publication de la demande:  
**12.08.87 Bulletin 87/33**

④ Mention de la délivrance du brevet:  
**20.06.90 Bulletin 90/25**

④ Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE ES GB IT LI LU NL SE**

⑥ Documents cités:  
**CH-A- 601 589  
DE-A-3 205 706  
FR-A-2 086 889  
FR-A-2 289 786  
GB-A-2 115 449  
US-A-2 059 664  
US-A-2 325 766  
US-A-2 914 148  
US-A-3 020 602**

⑦ Titulaire: **ETUDES G.P. REALISATIONS** Société  
**Anonyme  
Rue des Veuves  
F-89140 Pont-sur-Yonne (FR)**

⑦ Inventeur: **Taupin, Marcel  
24, rue Victor-Basch  
F-93150 Blanc-Mesnil (FR)**

⑦ Mandataire: **Lefebure, Gérard et al  
Office Blétry 2, boulevard de Strasbourg  
F-75010 Paris (FR)**

**EP 0 232 195 B1**

---

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

---

### Description

La présente invention concerne une attache pour la fixation d'un matériau de revêtement de paroi à un tasseau du type comprenant une plaque de base, apte à être fixée au tasseau, et au moins une patte de retenue, qui est formée d'une seule pièce avec la plaque de base pour retenir le matériau de revêtement.

Les matériaux de revêtement tels que lambris, frisettes, dalles décoratives ou d'isolation, comportant au moins un premier côté, dont la tranche est rainurée, et au moins un second côté, opposé au premier côté, dont la tranche est pourvue d'une nervure susceptible d'être engagée dans la rainure d'un matériau de revêtement adjacent, sont usuellement fixés à des tasseaux en bois qui ont eux mêmes été préalablement fixés sur le mur, le plafond ou la sous-pente à revêtir. Pour fixer ces matériaux de revêtement aux tasseaux en bois, on a déjà proposé des attaches du type défini plus haut. La patte de retenue de chaque attache est habituellement découpée dans la plaque de base et pliée de manière à présenter une première branche, qui est située dans un plan perpendiculaire à la plaque de base et à deux bords parallèles de celle-ci, et une deuxième branche qui est parallèle à ladite plaque de base et située d'un côté dudit plan. Une telle attache est habituellement placée sur la tranche du matériau de revêtement en correspondance avec chaque tasseau, en engageant la seconde branche de la patte de retenue dans la rainure du matériau de revêtement, et la plaque de base de l'attache est appliquée contre le tasseau et fixée à celui-ci par clouage ou par agrafage à travers un ou plusieurs trous ou ouvertures prévus dans la partie de la plaque de base qui s'étend dans la direction opposée à la direction dans laquelle s'étend la seconde branche de la patte de retenue par rapport au plan de la première branche de la patte de retenue. Les attaches de ce type ont l'avantage d'être invisibles après que la nervure du matériau suivant de revêtement a été engagée dans la rainure du matériau de revêtement déjà fixé au tasseau. Toutefois la fixation de l'attache au tasseau par clouage ou agrafage présente certains inconvénients. En effet, les clous ou les agrafes ont tendance à fendre ou même à faire éclater les tasseaux en bois. Ceci est pratiquement inévitable lorsque le clouage ou l'agrafeage est effectué à une extrémité du tasseau. En outre, la fixation par clouage ou par agrafage perpendiculairement à la face avant du tasseau présente une résistance à l'arrachement relativement médiocre. En outre, elle a tendance à provoquer un ébranlement des fixations des tasseaux eux-mêmes. Il en résulte que les tasseaux peuvent se détacher du mur, du plafond ou autre surface de support, ou tout au moins que la résistance à l'arrachement de l'ensemble des tasseaux et matériaux de revêtement s'en trouve encore affaiblie. En outre, pour la fixation d'un matériau de revêtement à l'angle de deux murs, il faut nécessairement prévoir un intervalle entre le bord du

5 matériau de revêtement et l'un des deux murs pour pouvoir mettre en place l'attache et la fixer. Cet intervalle doit être au moins aussi large que le marteau ou l'agrafeuse utilisé pour le clouage ou l'agrafage. Si on ne prévoit pas un tel intervalle, le matériau de revêtement doit être fixé en le clouant lui-même sur le tasseau ou en clouant une baguette d'angle, par exemple une baguette quart de rond. Dans l'un ou l'autre cas on risque d'endommager le matériau de revêtement et/ou de faire éclater les tasseaux en bois étant donné que le clouage est effectué près de l'extrémité de ceux-ci.

10 Il est connu par le brevet US 2 325 766 (correspondant au préambule de la revendication 1), de fixer une attache comprenant une plaque de base sur une poutre de bois au moyen de pattes latérales de fixation, mais un clouage complémentaire de la plaque de base est nécessaire, et l'attache est prévue non pas pour la pose de lambris ou similaires, mais pour la pose de planches de revêtement ne présentant ni rainure ni nervure sur leurs tranches et dans l'épaisseur desquelles sont enfoncées des dents de fixation prévues sur l'attache, qui n'est pas munie comme la présente attache de pattes de retenue, destinées à être engagées dans la rainure du lambris ou similaire. Chaque patte latérale de fixation est prévue pointue à son extrémité, qui peut être repliée pour former un crampon qui est enfoncé dans la poutre, mais parallèlement au fil du bois de celle-ci, ce qui n'assure pas une fixation solide.

15 La présente invention a donc pour but de fournir une attache qui peut être fixée à un tasseau en bois sans risquer d'ébranler les fixations de celui-ci et qui après avoir été fixée au tasseau, présente une grande résistance à l'arrachement.

20 La présente invention a donc pour but de fournir une attache qui peut être fixée à un tasseau sans clou ni agrafe et, par suite, sans risquer de fendre ou de faire éclater le tasseau.

25 La présente invention a également pour but de fournir une attache permettant de fixer un matériau de revêtement à un tasseau dans l'angle de deux murs, sans qu'il soit nécessaire de prévoir un espace substantiel entre le bord du matériau de revêtement et l'un des deux murs.

30 A cet effet, l'attache de la présente invention, qui comprend deux pattes de fixation, qui s'étendent latéralement à partir de deux bords parallèles de la plaque de base, respectivement, et qui, lorsque celle-ci est posée sur le tasseau, peuvent être pliées de part et d'autre du tasseau pour l'enserrer, chaque patte de fixation comportant au moins un crampon, qui est formé d'une seule pièce avec la patte de fixation et qui s'étend perpendiculairement à celle-ci pour agripper le tasseau après pliage de la patte de fixation, est caractérisée en ce que ledit crampon s'étend aussi dans un plan perpendiculaire au bord de la plaque de base auquel la patte de fixation est attenante, ce crampon étant destiné à être enfoncé dans le tasseau perpendiculairement au fil du bois de celui-ci, et en ce que la patte de

retenue retient la matériau de revêtement sans pénétrer dans la matière de celui-ci. Deux crampons peuvent suffire sur chaque patte de fixation et être respectivement attenants aux deux bords libres opposés de la patte, qui s'étendent à partir du bord de la plaque de base auquel la patte de fixation est attenante. Généralement, les pattes de fixation seront rectangulaires et les crampons triangulaires et avantageusement en forme de triangle rectangle.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront mieux au cours de la description qui va suivre de diverses formes d'exécution de l'attache, en référence aux dessins annexés sur lesquels:

La figure 1 est une vue de face d'une attache suivant une première forme d'exécution de la présente invention.

La figure 2 est une vue en coupe suivant la ligne II—II de la figure 1.

La figure 3 est une vue de l'attache suivant la flèche F de la figure 1.

La figure 4 est une vue en coupe suivant la ligne IV—IV de la figure 1.

La figure 5 est une vue en coupe suivant la ligne V—V de la figure 2.

La figure 6 est une vue en coupe suivant la ligne VI—VI de la figure 3 après pincement des pattes de fixation de l'attache.

La figure 7 est une vue en perspective montrant une autre forme d'exécution de l'attache.

La figure 8 est une vue semblable à la figure 3 montrant comment l'attache de la figure 7 peut être utilisée pour fixer un matériau de revêtement dans l'angle de deux murs.

L'attache montrée dans les figures 1 à 4 est formée à partir d'une tôle métallique, qui est découpée et pliée de manière à comporter une plaque de base 1, qui est en gros rectangulaire, et une patte de retenue 2, qui est découpée dans la plaque de base 1 et qui comporte une branche 2a pliée à 90° par rapport à la plaque de base et une branche 2b pliée à 90° par rapport à la branche 2a.

L'attache comporte en outre deux pattes de fixation 4, qui sont venues d'une seule pièce avec la plaque de base 1, par découpage de la tôle métallique à partir de laquelle est formée l'attache. Les deux pattes de fixation 4 s'étendent latéralement à partir des deux bords 1a et 1b, respectivement, de la plaque de base 1 comme montré dans la figure 1, et elles sont situées d'un côté du plan contenant la branche 2a de la patte de retenue 2, l'autre branche 2b de ladite patte de retenue se trouvant de l'autre côté dudit plan, comme cela est plus particulièrement visible dans les figures 1, 3 et 4.

Chacune des deux pattes de fixation 4 comporte deux crampons 5 qui sont formés d'une seule pièce avec la patte de fixation correspondante et qui s'étendent perpendiculairement à celle-ci comme montré dans la figure 5. Les deux crampons 5 de chaque patte de fixation 4 sont respectivement attenants aux bords libres de la patte de fixation qui s'étendent à partir du bord 1a ou 1b de la plaque de base 1, et ils sont de préférence situés

près de l'extrémité de la patte de fixation qui est la plus éloignée de la plaque de base comme cela est plus particulièrement visible dans les figures 2 et 6. Les deux pattes de fixation 4 étant de préférence rectangulaires comme représenté au dessin, les deux crampons 5 de chacune d'elles sont situés dans des plans perpendiculaires aux bords 1a et 1b de la plaque de base, ce qui présente l'avantage qu'ils s'enfoncent dans les chants du tasseau 7, auquel l'attache est destinée à être fixée, perpendiculairement au fil du bois, donc sans risquer de fendre le tasseau longitudinalement et en assurant une liaison d'une grande résistance à l'arrachement par traction. Comme montré dans la figure 6, les deux pattes de fixation 4 ont une longueur sensiblement égale à l'épaisseur du tasseau 7. Les crampons 5 ont une forme triangulaire et, de préférence, le bord 5a du crampon, qui est le plus proche de la plaque de base 1, est perpendiculaire au bord de la patte de fixation 4 auquel le crampon est attenant, le crampon étant ainsi en forme de triangle rectangle.

Les deux pattes de fixation 4 peuvent s'étendre dans le même plan que la plaque de base 1 ou, de préférence, elles peuvent être pré-pliées comme montré dans la figure 2 afin de faciliter la fixation ultérieure de l'attache au tasseau 7.

Après avoir fixé le ou les tasseaux 7 à un mur 10 (figure 2) de la manière usuelle, par exemple au moyen de clous ou de vis (non montrés), le matériau de revêtement, par exemple un lambris 8, est fixé à chaque tasseau 7 de la manière suivante. Une attache, telle que celle montrée dans les figures 1 à 4, est placée à cheval sur le tasseau 7, et la plaque de base de l'attache est glissée sur le tasseau jusqu'à ce que la branche 2b de la patte de retenue 2 soit complètement engagée dans la rainure 9 du lambris 8. Ensuite, les deux pattes de fixation 4 sont pincées manuellement de manière à commencer à enfoncer les crampons 5 dans les chants du tasseau 7. Ensuite, à l'aide d'une pince, par exemple une pince multi-prises, les crampons 5 sont complètement enfoncés dans les chants du tasseau 7 comme montré en trait mixte dans la figure 2 et en trait plein dans la figure 6. Grâce à leur forme particulière, au fur et à mesure que les crampons 5 sont enfoncés dans les chants du tasseau 7, la force de réaction exercée par le bois du tasseau sur le bord 5a des crampons a pour effet d'appliquer fermement la plaque de base 1 de l'attache contre la face avant du tasseau, assurant ainsi une fixation sans jeu de l'attache au tasseau. En outre, étant donné que l'attache n'est plus fixée par des clous ou des agrafes plantés dans la face avant du tasseau 7, mais par les crampons 5, on obtient comme susindiqué une fixation qui présente une résistance à l'arrachement bien meilleure qu'avec les attaches antérieurement connues et, au surplus, on ne risque pas de fendre le tasseau 7. En tout état de cause, même si le tasseau 7 se fendait, cela ne diminuerait pas la résistance à l'arrachement étant donné que la fente s'étendrait perpendiculairement aux crampons 5, c'est-à-dire dans le sens longitudinal du tasseau 7.

La figure 7 montre une autre forme d'exécution de l'attache de la présente invention. Dans la figure 7, les éléments de l'attache qui sont identiques ou qui jouent le même rôle que ceux de l'attache précédemment décrite sont désignés par les mêmes numéros de référence. L'attache de la figure 7 se distingue de l'attache précédemment décrite en ce que la patte de retenue 2 ne comporte qu'une seule branche 2a, qui est située dans un plan perpendiculaire à la plaque de base 1 et à ses bords 1a et 1b. En outre, dans l'attache de la figure 7, la plaque de base 1 et les deux pattes de fixation 4 sont entièrement situées d'un côté du plan contenant l'unique branche de la patte de retenue 2, et celle-ci a une longueur suffisante pour que sa partie terminale la plus éloignée de la plaque de base 1 puisse être repliée par dessus le matériau de revêtement, comme montré dans la partie gauche de la figure 8.

L'attache de la figure 7 convient particulièrement bien pour fixer un premier ou un dernier matériau de revêtement, par exemple un dernier lambris 8n, dans l'angle de deux murs 10a et 10b (figure 8). Dans ce cas, après que l'avant dernier lambris 8<sub>n-1</sub> a été fixé au tasseau 7 par exemple au moyen d'une attache telle que celle montrée dans les figures 1 à 4 (voir aussi la partie droite de la figure 8), l'attache de la figure 7 est tout d'abord placée contre le mur 10b et fixée au tasseau 7 par pincement des deux pattes de fixation 4. Ensuite, la nervure 12 du dernier lambris 8<sub>n</sub> est engagée dans la rainure 9 de l'avant dernier lambris 8<sub>n-1</sub>, en faisant pivoter le dernier lambris 8<sub>n</sub> autour d'un axe virtuel parallèle à la rainure 9 et situé sensiblement dans l'ouverture de celle-ci. Ensuite, lorsque la nervure 12 a été complètement engagée dans la rainure 9 et que le dernier lambris 8<sub>n</sub> a été appliqué contre le tasseau 7, la partie terminale de la patte de retenue 2 est repliée et rabattue contre la face avant du dernier lambris 8<sub>n</sub> comme montré en trait mixte en 2' dans la partie gauche de la figure 8, afin de retenir le dernier lambris. Comme on peut le voir dans la figure 8, il ne subsiste qu'un espace de très faible largeur entre le bord gauche du dernier lambris 8<sub>n</sub> et le mur 10b. Un tel espace peut être facilement caché par d'autres lambris fixés au mur 10b ou par une baguette de finition appropriée.

Il est bien entendu que les formes d'exécution de la présente invention qui ont été décrites ci-dessus ont été données à titre d'exemple purement indicatif et nullement limitatif, et que de nombreuses modifications peuvent être facilement apportées par l'homme de l'art sans pour autant sortir du cadre de la présente invention selon les revendications. C'est ainsi notamment que le nombre des pattes de retenue 2 et leur forme peuvent être différents de ceux représentés sur les dessins. Par exemple, l'attache des figures 1 à 4 peut comporter deux pattes de retenue. De même l'attache de la figure 7 peut comporter deux pattes de retenue, ou une seule patte de retenue ayant une largeur plus faible que la largeur de la plaque de base 1 comme l'attache de la figure 1. En outre, la branche 2b de la ou des pattes de retenue 2 peut être prolongée, de façon connue, par au moins une

5 dent pointue apte à s'incruster dans le fond de la rainure 9 des matériaux de revêtement 8. En outre, au lieu d'être attenant(s) au(x) bord(s) des pattes de fixation 4, le ou les crampons 5 peuvent être découpés dans lesdites pattes de fixation et pliés à angle droit par rapport à celles-ci.

## Revendications

- 10 1. Attache pour la fixation d'un matériau de revêtement de paroi à un tasseau, comprenant une plaque de base (1), apte à être fixée au tasseau (7), au moins une patte de retenue (2), qui est formée d'une seule pièce avec la plaque de base pour retenir le matériau de revêtement (8), et deux pattes de fixation (4), qui s'étendent latéralement à partir de deux bords parallèles (1a et 1b) de la plaque de base (1), respectivement, et qui, lorsque celle-ci est posée sur le tasseau (7), peuvent être pliées de part et d'autre du tasseau pour l'enserrer, chaque patte de fixation (4) comportant au moins un crampion (5), qui est formé d'une seule pièce avec la patte de fixation et qui s'étend perpendiculairement à celle-ci pour agripper le tasseau (7) après pliage de la patte de fixation, caractérisée en ce que ledit crampion (5) s'étend dans un plan perpendiculaire au bord (1a ou 1b) de la plaque de base (1) auquel la patte de fixation est attenante, ce crampion étant destiné à être enfoncé dans le tasseau perpendiculairement au fil du bois de celui-ci, et en ce que la patte de retenue (2) retient le matériau de revêtement (8) sans pénétrer dans la matière de celui-ci.
- 15 2. Attache selon la revendication 1, caractérisée en ce que chaque patte de fixation (4), comporte deux crampions (5) qui sont respectivement attenants aux deux bords libres opposés de la patte de fixation, qui s'étendent à partir du bord (1a ou 1b) de la plaque de base (1) auquel la patte de fixation est attenante.
- 20 3. Attache selon la revendication 2, caractérisée en ce que les deux pattes de fixation (4) sont rectangulaires.
- 25 4. Attache selon la revendication 2 ou 3, caractérisée en ce que les deux crampions (5) sont situés près de l'extrémité de la patte de fixation (4) qui est la plus éloignée de la plaque de base (1).
- 30 5. Attache selon la revendication 4, caractérisée en ce que chaque patte de fixation (4) a une longueur sensiblement égale à l'épaisseur du tasseau (7).
- 35 6. Attache selon la revendication 1, caractérisée en ce que le crampion (5) est attenant à l'extrémité de la patte de fixation (4) qui est la plus éloignée de la plaque de base (1).
- 40 7. Attache selon la revendication 6, caractérisée en ce que chaque patte de fixation (4) a une longueur au moins égale à la moitié de l'épaisseur du tasseau (7) et au plus égale à ladite épaisseur.
- 45 8. Attache selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que chaque crampion (5) a une forme triangulaire.
- 50 9. Attache selon la revendication 8, rattachée à l'une quelconque des revendications 2 à 5, caractérisée en ce que celui (5a) des deux bords libres de
- 55
- 60
- 65

chaque crampon (5) qui est le plus près de la plaque de base (1) est perpendiculaire au bord de la patte de fixation auquel le crampon est attenant.

10. Attache selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, dans laquelle la patte de retenue (2) comporte une première branche 2a qui est située dans un plan perpendiculaire à la plaque de base (1) et à ses deux bords parallèles (1a, et 1b), et une deuxième branche (2b) qui est parallèle à ladite plaque de base et située d'un côté dudit plan, et qui peut être engagée dans une rainure (9) prévue dans la tranche du matériau de revêtement (8), caractérisée en ce que les deux pattes de fixation (4) se trouvent de l'autre côté dudit plan.

11. Attache selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, dans laquelle la patte de retenue (2) comporte une branche (2a) qui est située dans un plan perpendiculaire à la plaque de base (1) et à ses deux bords parallèles (1a et 1b), caractérisée en ce que la plaque de base (1) et les pattes de fixation (4) sont entièrement situées d'un côté dudit plan, et en ce que la patte de retenue (2) a une longueur suffisante pour que sa partie terminale puisse être repliée par dessus le matériau de revêtement (8) à fixer au tasseau (7).

#### Patentansprüche

1. Klammer zur Befestigung eines Wandverkleidungsmaterials an einer Latte, mit einer an der Latte (7) befestigbaren Grundplatte (1), mindestens einer einstückig mit der Grundplatte ausgebildeten Haltelasche (2) zum Festhalten des Wandverkleidungsmaterials (8) und zwei Befestigungslaschen (4) die sich seitlich von zwei parallelen Rändern (1a und 1b) der Grundplatte (1) erstrecken und nach Anlage der Grundplatte an der Latte (7) beiderseits auf die Latte niedergebogen werden können, um diese einzuschließen, wobei jede Befestigungslasche (4) mindestens eine einstückig mit dieser ausgebildete und sich senkrecht zur ihr erstreckende Kralle (5) für den Eingriff in die Latte (7) beim Niederbiegen der Befestigungslasche aufweist, dadurch gekennzeichnet, daß sich die Kralle (5) in einer Ebene erstreckt, die rechtwinklig zu dem Rand (1a oder 1b) der Grundplatte (1), mit welchem die Befestigungslasche zusammenhängt, verläuft, wobei diese Kralle dazu bestimmt ist, in die Latte rechtwinklig zu deren Holzfaserrichtung einzudringen, und daß die Haltelasche (2) das Wandverkleidungsmaterial (8) festhält, ohne in dessen Werkstoff einzudringen.

2. Klammer nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß jede Befestigungslasche (4) zwei Krallen (5) umfaßt, die jeweils mit zwei freien, sich gegenüberliegenden Rändern der Befestigungslasche zusammenhängen, die sich von dem Rand (1a oder 1b) der Grundplatte (1) her erstrecken, mit welchem die Befestigungslasche zusammenhängt.

3. Klammer nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß die zwei Befestigungslaschen (4) rechtwinklig sind.

4. Klammer nach Anspruch 2 oder 3, dadurch gekennzeichnet, daß die zwei Krallen (5) nahe dem Ende der Befestigungslasche (4) angeordnet sind, das am weitesten von der Grundplatte (1) entfernt ist.

5. Klammer nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß jede Befestigungslasche (4) eine Länge hat, die genau gleich der Dicke der Latte (7) ist.

6. Klammer nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Kralle (5) mit dem Ende der Befestigungslasche (4) zusammenhängt, das am weitesten von der Grundplatte (1) entfernt ist.

7. Klammer nach Anspruch 6, dadurch gekennzeichnet, daß jede Befestigungslasche (4) eine Länge hat, die zumindest gleich der halben Dicke der Latte (7) ist und höchstens gleich deren Dicke ist.

8. Klammer nach einem der Ansprüche 1 bis 7, dadurch gekennzeichnet, daß jede Kralle (5) eine dreieckige Form hat.

9. Klammer nach Anspruch 8, in Verbindung mit einem der Ansprüche 2 bis 5, dadurch gekennzeichnet, daß der Rand (5a) der zwei freien Ränder jeder Kralle (5), der der Grundplatte (1) am nächsten ist, senkrecht zum Rand der Befestigungslasche liegt, mit welcher die Kralle zusammenhängt.

10. Klammer nach einem der Ansprüche 1 bis 9, in welcher die Haltelasche (2) einen ersten Schenkel (2a), der in einer senkrechten Ebene zu der Grundplatte (1) und zu ihren zwei parallelen Rändern (1a und 1b) angeordnet ist, und einen zweiten Schenkel (2b), der parallel zu dieser Grundplatte und an einer Seite dieser Ebene angeordnet ist und der in einen Einschnitt (9) eingreifen kann, der in dem Abschnitt des Wandverkleidungsmaterials (8) vorgesehen ist, umfaßt, dadurch gekennzeichnet, daß die zwei Befestigungslaschen (4) sich an der anderen Seite dieser Ebene befinden.

11. Klammer nach einem der Ansprüche 1 bis 9, in welcher die Haltelasche (2) einen Schenkel (2a) umfaßt, der in einer senkrechten Ebene zu der Grundplatte (1) und zu ihren zwei parallelen Rändern (1a und 1b) angeordnet ist, dadurch gekennzeichnet, daß die Grundplatte (1) und die Befestigungslaschen (4) vollständig an einer Seite dieser Ebene angeordnet sind, und daß die Haltelasche (2) eine ausreichende Länge hat, damit ihr Endbereich umgebogen werden kann, um das Wandverkleidungsmaterial (8) von oben an der Latte (7) zu befestigen.

#### Claims

1. An attachment for fixing a wall-cladding material to a batten, comprising a base plate (1) suited to be fixed to the batten (7), at least one holding lug (2) which is formed in one piece with the base plate, for holding the cladding material (8), and two fixing lugs (4) which extend laterally from two parallel edges (1a and 1b) of the base plate (1) respectively and which, when the latter is placed on the batten (7), can be folded on either

side of the batten to enclose it, each fixing lug (4) having at least one staple (5) which is formed in one piece with the fixing lug and which extends perpendicularly to the latter in order to grip the batten (7) after the fixing lug has been folded, characterised in that the said staple (5) extends in a plane perpendicular to the edge (1a or 1b) of the base plate (1) to which the fixing lug is contiguous, this staple being intended to be driven into the batten perpendicularly to the grain of the wood of the latter, and in that the holding lug (2) holds the cladding material (8) without penetrating into its substance.

2. An attachment according to Claim 1, characterised in that each fixing lug (4) has two staples (5) which are respectively contiguous to the two opposite free edges of the fixing lug and which extend from the edge (1a or 1b) of the base plate (1) to which the fixing lug is contiguous.

3. An attachment according to Claim 2, characterised in that the two fixing lugs (4) are rectangular.

4. An attachment according to Claim 2 or 3, characterised in that the two staples (5) are located near the end of the fixing lug (4) which is farthest from the base plate (1).

5. An attachment according to Claim 4, characterised in that each fixing lug (4) has a length substantially equal to the thickness of the batten (7).

6. An attachment according to Claim 1, characterised in that the staple (5) is contiguous to the end of the fixing lug (4) which is farthest from the base plate (1).

5

7. An attachment according to Claim 6, characterised in that each fixing lug (4), has a length at least equal to half the thickness of the batten (7) and at least equal to the said thickness.

10

8. An attachment according to any one of Claims 1 to 7, characterised in that each staple (5) has a triangular shape.

15

9. An attachment according to Claim 8, combined with any one of Claims 2 to 5, characterised in that the one (5a) of the two free edges of each staple (5) which is nearest to the base plate (1) is perpendicular to the edge of the fixing lug to which the staple is contiguous.

20

10. An attachment according to any one of Claims 1 to 9, in which the holding lug (2) has a first arm 2a which is located in a plane perpendicular to the base plate (1) and to its two parallel edges (1a and 1b), and a second arm (2b) which is parallel to the said base plate and located on one side of the said plane and which can be engaged in a groove (9) provided in the side of the cladding material characterised in that the two fixing lugs (4) are on the other side of the said plane.

25

11. An attachment according to any one of Claims 1 to 9, in which the holding lug (2) has an arm (2a) which is located in a plane perpendicular to the base plate (1) and to its two parallel edges (1a and 1b), characterised in that the base plate (1) and the fixing lugs (4) are entirely located on one side of the said plane, and in that the holding lug (2) has a length sufficient for its end part to be folded over the cladding material (8) to be fixed to the batten (7).

30

35

40

45

50

55

60

65

FIG.1

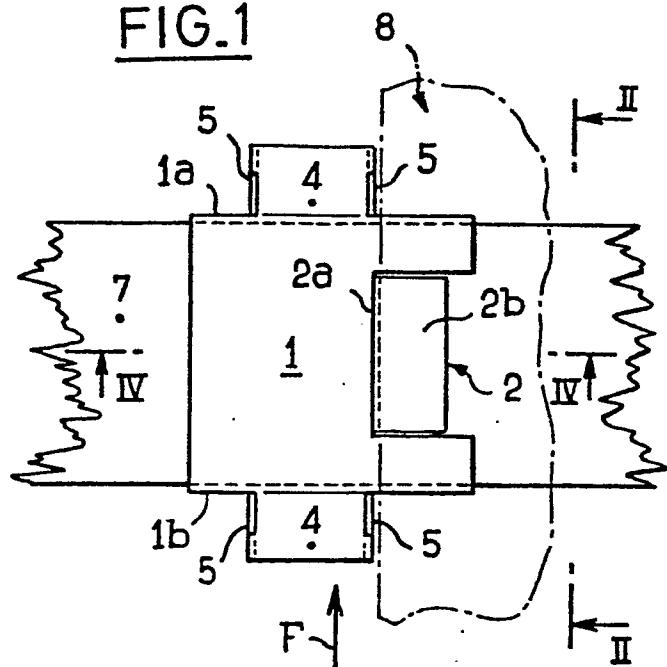


FIG.2

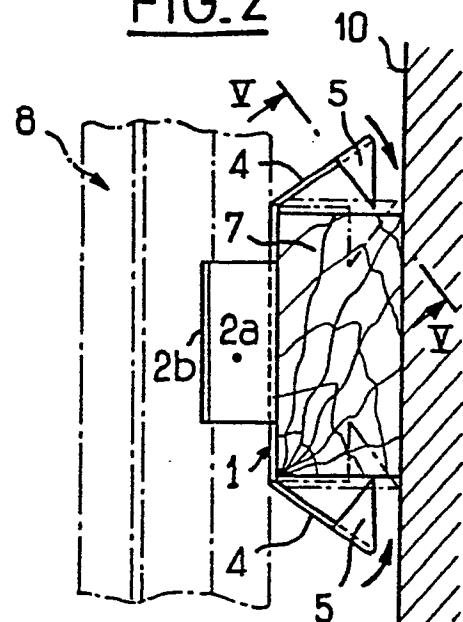


FIG.3

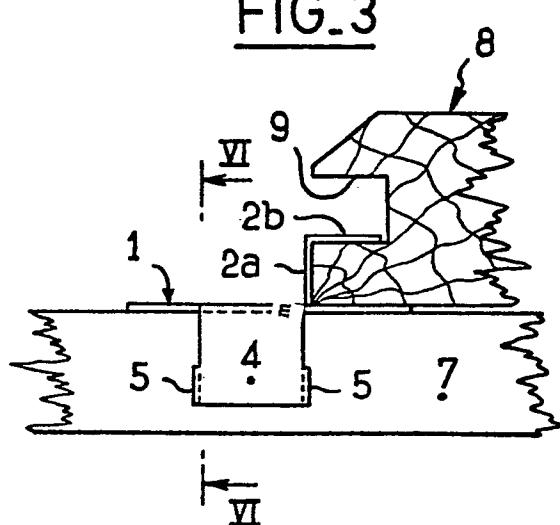


FIG.4

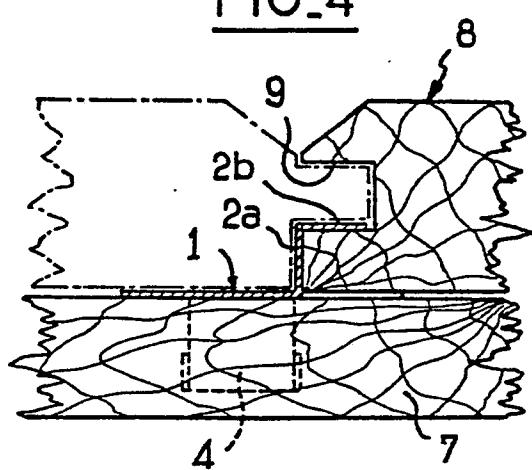


FIG.5

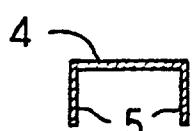


FIG.6

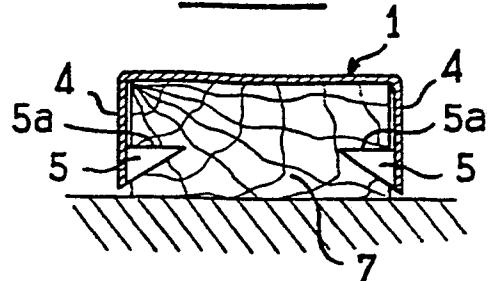


FIG. 7

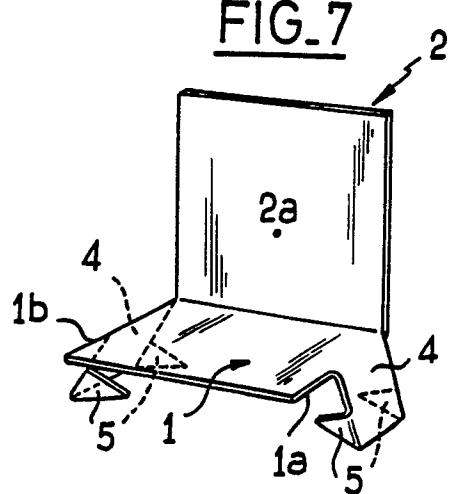


FIG. 8

